

INFO CORONAVIRUS

27 MAI 2020 - **N°43**

REPRISE DES SERVICES ÉTAPE 2

Le 2 juin, nous entamerons la phase 2 du déconfinement et de la reprise d'activité. Ce qui signifie que des services, encore fermés ou partiellement ouverts, rouvriront en respectant les consignes sanitaires pour garantir la sécurité des agents et des usagers. État des lieux de l'ouverture des services publics, en attendant les annonces gouvernementales...



SERVICES PUBLICS	État des lieux
Pôles de proximité	Réouverture le 18 mai
Mairie centrale	Réouverture le 18 mai En savoir + sur Naonantes
Mairies de quartier	Réouverture de 6 mairies de quartier le 25 mai Réouverture de toutes à compter du 2 juin
Écoles	Réouverture le 14 mai (modalités selon chaque école en fonction des consignes nationales)
Crèches	Réouverture le 12 mai
Nettoyage du mobilier urbain	Reprise
Déchetteries et écopoints	Réouverture (1 personne / véhicule)

En savoir plus sur
naonantes
naonantes.nantesmetropole.fr

VILLE DE
Nantes

Nantes
Métropole

Nous
RÉINVENTONS
LE SERVICE
PUBLIC



ESPACES VERTS

État des lieux

Parcs et jardins	<p>Réouverture le 13 mai (pas de rassemblement de +10 personnes)</p> <p>Fermeture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petits cheminements du Jardin des plantes • Serres (Jardin des plantes, Grand Blottereau) • Enclos à animaux (Jardin des plantes, Chantrerie, etc.) <p>En savoir + sur metropole.nantes.fr</p>
Jardins collectifs & partagés	Réouverture
Aires de jeux & pataugeoires	Fermeture
Maison de l'Erdre	Fermeture



SPORTS

État des lieux

Activités sportives individuelles de plein air, Street Workout	Autorisées
Gymnases, Stades & piscines	Pas de réouverture
Pratique des sports collectifs / ou dans les lieux fermés	Interdite
Terrains gazonnés (football)	Fermeture
Cours de tennis	Réouverture



MILIEU ASSOCIATIF

État des lieux

Maisons de quartier / centres socio culturels	Réouverture (sans réservation de salles)
Fabrique des Dervallières	Réouverture
Maison des syndicats	Réouverture
Salles festives	Pas de réouverture



CULTURE	État des lieux
Médiathèques / bibliothèques	Réouverture progressive : <ul style="list-style-type: none">• Gestion récupération & nettoyage des emprunts• Mise en place d'un système de « drive » le 2 juin• Réouverture au public en juillet avec horaires d'été
Archives	Réouverture progressive : <ul style="list-style-type: none">• Ouverture sur rendez-vous de la salle de lecture• Juillet : ouverture au public de la salle de lecture
Musées	Réouverture fin juin-début juillet. <ul style="list-style-type: none">• Animation & activités virtuelles en numérique• Réouverture de la Cour du Château uniquement
Petits lieux d'exposition	Réouverture progressive : l'Atelier, l'Atelier Alain Lebras, le Temple du goût, la salle LU
Conservatoire	Pas de réouverture: Des cours virtuels sont mis en place

POUR RAPPEL

► Pour respecter les distances de sécurité et éviter les rassemblements trop importants sur l'espace public, **les pique-niques et la consommation d'alcool sont interdits entre 12h et 7h du matin, par arrêté préfectoral. L'interdiction sera effective jusqu'au 10 juillet 2020.** Les espaces et les voies publiques concernés sont :

- Berges de l'Erdre (du pont Morand au pont de la Jonelière) ; quais de Versailles, Henri-Barbusse, Ceineray ; place du Pont-Morand,
- Square du Maquis-de-Saffré,
- Cours Saint-Pierre, Saint-André et Sully, rue Sully,
- Square Daviais,
- Quai de Turenne, parvis Neptune, square Élixa-Mercoeur.

► **L'accès aux bords de Loire et aux rivières est autorisé depuis le 12 mai :** Promeneurs et joggeurs ont retrouvé les bords de Loire, d'Erdre, de Sèvre et du canal de Nantes à Brest en respectant la distanciation physique et les gestes barrière.

► **Élections municipales et métropolitaines : 2^e tour le 28 juin** : reporté à cause de la pandémie alors qu'il devait se dérouler le 22 mars, le 2^e tour devrait se tenir le 28 juin, après consultation du conseil scientifique quinze jours avant. S'il devait émettre un avis défavorable du fait de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, le second tour ou les deux tours pourraient être à nouveau reportés, « au plus tard en janvier 2021 ». Comme lors du 1^{er} tour, la Ville mettra en œuvre des mesures spécifiques pour protéger les citoyens et les membres du bureau de vote.

- **10 communes de la Métropole sont concernées par un 2^e tour** : Bouguenais, Couëron, Indre, Le Pellerin, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire.

- **14 communes n'ont pas de second tour** (élections des Maires en cours).

En savoir + sur Naonantes